Je souhaite réhabiliter ou créer une installation ANC

Je contacte la CC2VV pour retirer **un dossier de demande de réhabilitation**

Je réalise une étude de sol et une étude de filière

Je complète le dossier avec mon installateur et retourne celui-ci à la CC2VV pour validation (Facturation du contrôle)

Si dossier non conforme

Prise en compte des non-conformités et modification du dossier

Si dossier conforme

Je peux démarrer les travaux

Je contacte la CC2VV pour informer du début des travaux et prendre rendez-vous pour **le contrôle de bonne execution**

La réalisation du contrôle de bonne execution sera réalisé avant recouvrement de l'installation (Facturation du contrôle)

Si conforme

Si dossier non conforme

Obtention du certificat de conformité

Reprise des non conformités